

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
du lundi 08 juillet 2019**

Le huit juillet deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de SILLAS s'est réuni en session ordinaire à 17 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.
Convocation du conseil municipal le 28/06/2019.

PRESENTS : MM MIRAMBET Christian, BONNECHERE Jeannot, DABITCH Claude, Mmes BIREPINTE Nathalie, HERNANDEZ Jacqueline et HAMON Sylvie.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes RÉJALOT Elisabeth, GARBAYE Nathalie, MM JUMEL Albert et LABESQUE Denis.

Mr JUMEL Albert a donné pouvoir à Mr DESQUEYROUX Michel.

Mr LABESQUE Denis a donné pouvoir à Mr DABITCH Claude.

Secrétaire de séance : Mme HAMON Sylvie.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2019 ; celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

SIVOS DE GRIGNOLS

Monsieur le Maire donne lecture de la situation financière des familles de la commune qui sont en attente de règlement. Trois familles ont une dette en cours. Le montant est d'environ 1.450,40 €.

COLOMBARIUM et CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la construction du columbarium il convient de déterminer le tarif de chacune des cases et des concessions à compter du **01 JUILLET 2019**.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal DÉCIDE que les cases et les concessions seront d'une durée de TRENTE ANS pour un montant de :

- CASE COLUMBARIUM : 300 € pour quatre urnes maximum – Durée 30 ans renouvelable,
- CONCESSION 10 € le m² - Durée 30 ans renouvelable.

F.D.A.E.C. 2019 délib 09_2019

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale du 18 février 2019, présidée par Mr Jean-Luc GLEYZE, Conseiller Départemental, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2019, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8.000 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✚ De réaliser en 2019 les opérations suivantes :

- | | |
|---|---------------|
| • Création de couverture des cloches – Église - | 4.635,25 € HT |
| • Colombarium | 3.200,00 € HT |
| • Aménagement abords du columbarium | 1.435,00 € HT |
| • Installation Sanitaire local stockage | 1.000,00 € HT |

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 10.270,25 € HT soit 12.324,30 € TTC

- + De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **8.000 €** au titre de ces investissements,
- + D'assurer le financement complémentaire par autofinancement d'un montant de **2.270,25 €**

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION n°06-2019 du 22 février 2019.

PLU intercommunal

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 03 juillet dernier à la CDC du Bazadais avec le Cabinet d'instruction du PLUi et Mr PESCHINA. Lors de cette entrevue, une nouvelle révision a été effectuée sur le zonage pour notre commune. La zone urbanisable est trop importante, de ce fait il va falloir la diminuer.

Certaines zones doivent être mise en étude, soit :

- La zone derrière la salle des fêtes, qui a priori serait humide ; la visite a été demandée auprès du SAGE pour analyse,
- La zone située sur la VC 2 de l'Église au niveau du lieu-dit « Au Pec » doit être restreinte en bordure des 10 premiers mètres en raison des orchidées et la zone doit être modifiée soit de U1J en U1H,
- Suppression d'une partie du zonage U1H au niveau du lieu-dit « Pétric ». Contacté le propriétaire du terrain et éventuellement lui demandé de faire une annotation sur le cahier du PLUi.
- Augmentation au niveau du lieu-dit « Au Pec » avec zonage U + DC si suppression du zonage de la salle.

LOCAL DE STOCKAGE

Le Conseil Municipal est d'accord avec le projet présenté par l'architecte pour la construction de ce local. Monsieur le Maire va informer l'architecte afin d'établir le permis de construire. Suite à l'implantation de ce local, il est nécessaire de déplacer l'emplacement de l'assainissement. De ce fait l'installation sera mise aux normes.

TRAVAUX POSTE CACHALOT

Monsieur le Maire informe que des travaux de renforcement de réseau basse tension sur le poste « Cachalot » vont être entrepris par le SDDEEG Bordeaux.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des horaires de l'agent d'entretien, soit 6 heures par semaines (Salle des fêtes, Mairie, Église, Cimetière et Espaces verts).
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de prévoir une proposition pour le désherbage. L'idée du gazon synthétique est à étudier.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h20.